

LA VAE EN OCCITANIE

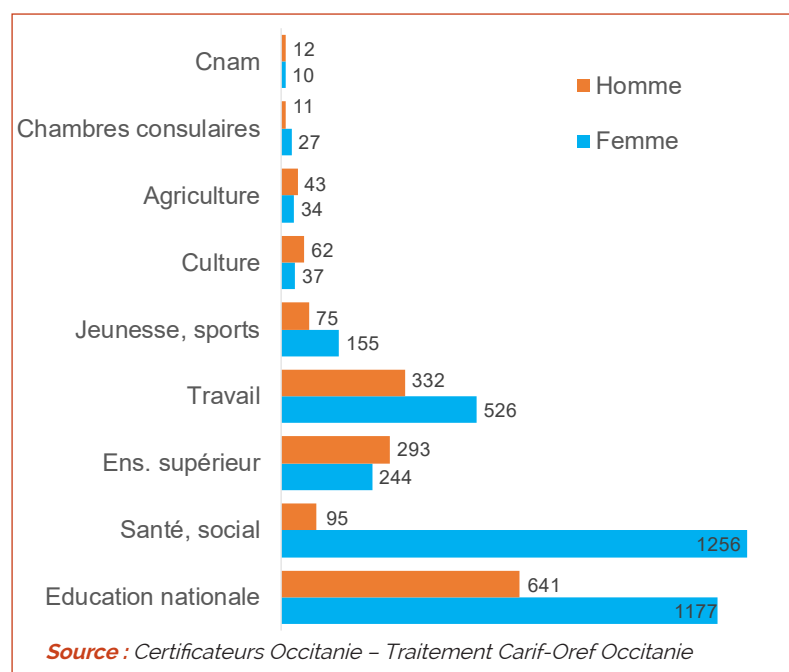
Certificateurs régionaux, les résultats en 2016

Les candidats à la VAE en 2016

5 030 DOSSIERS RECEVABLES EN OCCITANIE

5 030 dossiers ont été déclarés recevables par les certificateurs régionaux, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2015. Cela concerne essentiellement les certifications des ministères chargés du Travail (+ 97 %), de la Jeunesse et des Sports (+ 98 %), de l'Enseignement supérieur (+ 20 %) et des chambres consulaires (+ 41 %).

Nombre de dossiers recevables par certificateur



Methodologie

Des disparités existent sur les données recueillies auprès des différents organismes valideurs. L'enquête comptabilise des individus aux différentes étapes du processus. L'enchaînement dans le temps de ces étapes varie également en fonction des individus et des certificateurs : dépôt du dossier année n-1, jury dans l'année n. Il n'est pas possible d'effectuer des corrélations entre les données de chaque étape. En conséquence, les chiffres présentés donnent seulement une photographie des différentes étapes d'une démarche de validation des acquis sur le territoire régional pour l'année civile 2016.

Les certifications les plus recherchées sont celles de l'Éducation nationale (1 818 dossiers recevables), suivies des diplômes du paramédical et du social (1 351 dossiers) et du ministère du Travail (858 dossiers). Ces 3 certificateurs regroupent 80 % des dossiers recevables.

LES FEMMES REPRÉSENTENT LES DEUX TIERS DES CANDIDATS

Comme en 2015, les femmes déposent 69 % des dossiers. Elles recherchent principalement des certifications paramédicales et sociales, de l'éducation nationale et du ministère du Travail. Avec 31 % des dossiers, la part des hommes est plus importante sur les certifications de l'enseignement supérieur, de la culture et de l'agriculture.

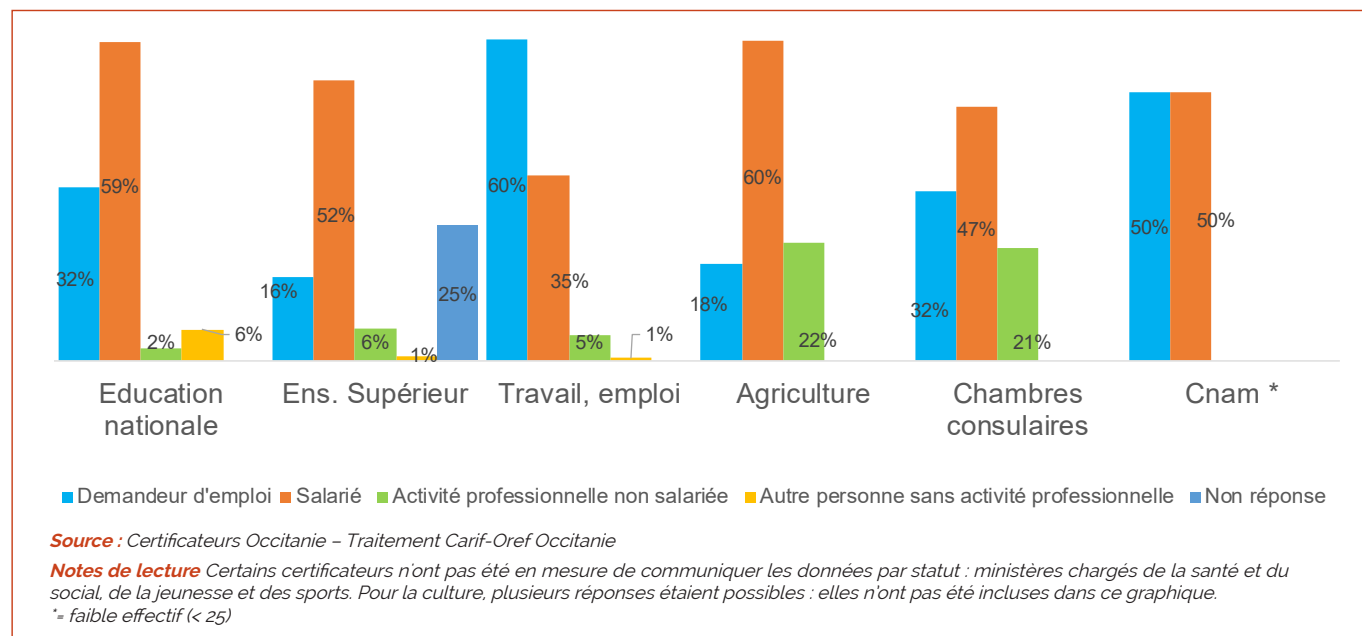
La recevabilité

Pour s'engager dans une procédure de VAE, le candidat dépose un dossier de demande auprès du certificateur. Sont joints tous les justificatifs qui attestent d'au moins une année d'activité professionnelle en lien avec la certification visée, au lieu de 3 ans depuis la loi du 8 août 2016. Il est officiellement informé de la recevabilité ou du rejet motivé de sa demande et de la tenue d'un jury dans les 12 mois qui suivent l'avis de la recevabilité. Lorsque la demande est recevable, le candidat peut poursuivre son parcours VAE et rechercher un financement.

56 % DES CANDIDATS SONT DES ACTIFS EN EMPLOI

Les salariés, tous types de contrats confondus, sont majoritaires (52 %). Les non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales...) représentent 4 % des dossiers. Plus d'un tiers des candidats (37 %) sont en recherche d'emploi. La part importante de demandeurs d'emploi qui visent un titre professionnel du ministère du Travail résulte de la mise en œuvre de la VAE dans le cadre du « Plan d'urgence pour l'emploi ». 3 % des candidats n'ont aucune activité professionnelle : bénévoles, retraités, personnes au foyer... En effet, la VAE est ouverte à tous, sans condition de statut.

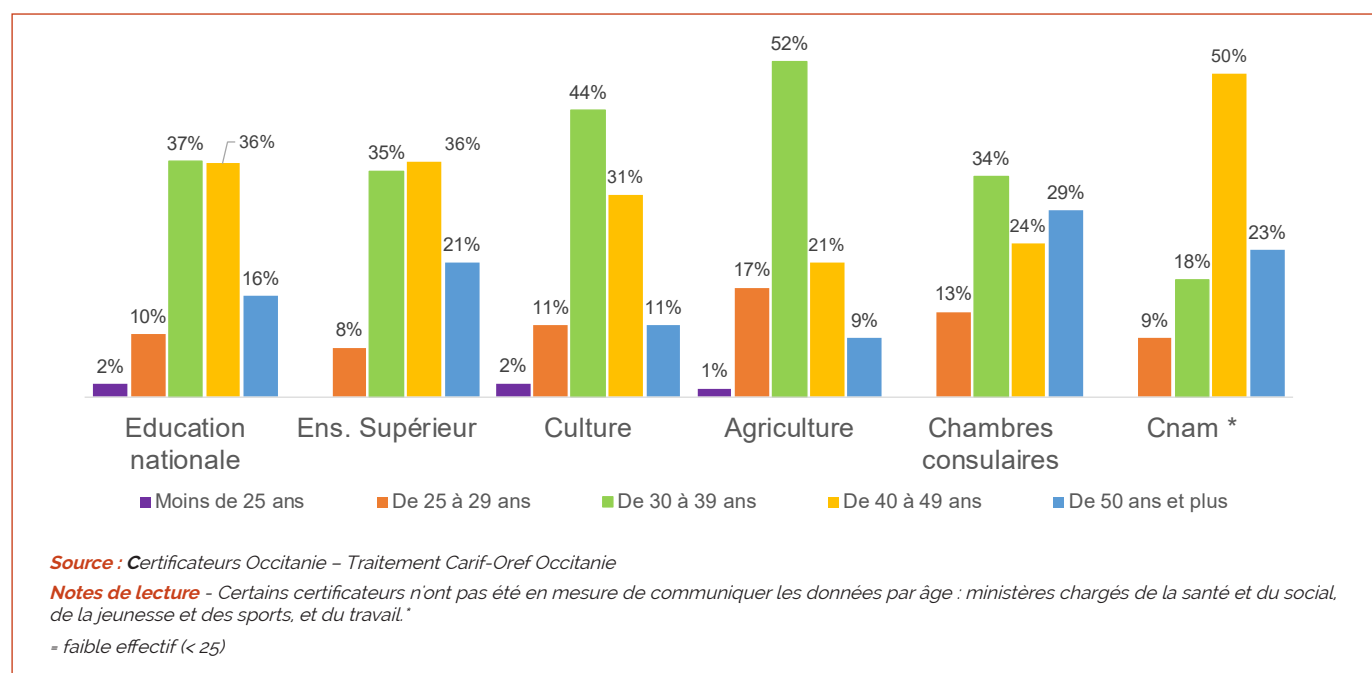
Dossiers recevables par certificateur et statut du candidat



72 % DES CANDIDATS ONT ENTRE 30 ET 49 ANS

Les candidats à la VAE rajeunissent : au démarrage du dispositif en 2002, la majorité des candidats avait plus de 40 ans. En 2016, plus d'un tiers des candidats a entre 30 et 39 ans, plus d'un autre tiers entre 40 et 49 ans. 10 % ont entre 25 et 29 ans. La part des personnes de moins de 25 ans est stable. La part des candidats les plus âgés diminue de manière constante (17 % en totalité en 2016).

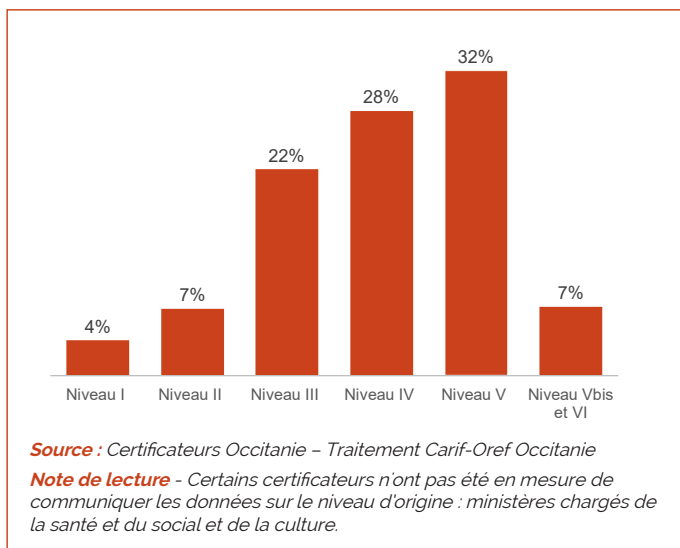
Âge des candidats par certificateur



52 % DES CANDIDATS ONT UN NIVEAU V OU IV AVANT LA VAE

Plus d'un quart des candidats ont un niveau V, un autre quart le niveau IV. Les personnes ayant un niveau infra V ou sans diplôme représentent 6 % des réponses : ce public visé à l'origine par la VAE baisse de façon importante. A l'inverse, le nombre de personnes ayant un niveau de formation I ou II augmente régulièrement.

Niveau de formation des candidats avant la VAE



Les niveaux de formation

Niveaux	Certifications correspondantes
I	Master 2, diplôme d'ingénieur...
II	Licence, master 1...
III	DUT, BTS, DEUST...
IV	Baccalauréat général, professionnel...
V	CAP, BEP...
V bis	4 ^e ou 3 ^e , second cycle professionnel court non diplômé
VI	Fin de scolarité obligatoire

L'accompagnement des candidats

L'accompagnement comprend une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat et à la formalisation de son dossier de validation. Le candidat est également préparé à l'entretien avec le jury ou à la mise en situation professionnelle. Cet accompagnement est facultatif mais fortement recommandé. Il est réalisé en fonction des besoins du candidat, et avec l'autorité ou l'organisme délivrant la certification demandée.

Sur proposition d'un membre du service public de l'orientation, l'accompagnement peut comprendre une aide à l'orientation et à la recherche de financement pour une formation complémentaire correspondant aux formations obligatoires du référentiel de la certification recherchée ou à l'acquisition d'un bloc de compétences manquant dans le parcours du candidat.

Il est pris en charge financièrement par de nombreux dispositifs : congé VAE, aide à la VAE pour les demandeurs d'emploi, plan de formation, compte personnel de formation (CPF)...

Les données sur l'accompagnement en Occitanie ne sont pas exploitées : certains certificateurs ne peuvent communiquer cette information.

2 953 PERSONNES ONT OBTENU UN DIPLÔME

2 953 personnes ont obtenu un diplôme, par une validation totale ou partielle.

3 348 jurys de VAE en Occitanie ont eu lieu en 2016, soit 5 % d'augmentation par rapport à 2015. 60 % de validations totales et 29 % de validations partielles ont été délivrées. 12 % des candidats n'ont obtenu aucune validation. Près de 9 personnes sur 10 valident donc tout ou partie de la certification qu'ils recherchaient.

Les résultats des jurys de VAE en 2016

	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation	Ensemble
Min. de l'Éducation nationale	71 %	19 %	10 %	1 432
Min. du Social et de la santé	37 %	47 %	17 %	1 224
Enseignement supérieur	79 %	18 %	3 %	316
Min. du Travail	81 %	9 %	10 %	209
Min. des Sports, éduc. populaire	57 %	23 %	20 %	82
Min. de la Culture *	71 %	14 %	14 %	14
Min. de l'Agriculture	73 %	27 %	0 %	30
Chambres consulaires	69 %	28 %	3 %	32
Cnam *	44 %	56 %	0 %	9
Total	60 %	29 %	12 %	3 348

Source : Certificateurs Occitanie – Traitement Carif-Oref Occitanie
Note de lecture : * = faible effectif (< 25)

UN TIERS DES CERTIFICATIONS OBTENUES SONT DE NIVEAU V

Niveau des certifications obtenues à l'issue des jurys (validations totales)

Le ministère de l'Éducation nationale reste le premier certificateur régional : il totalise 1 021 validations totales sur 3 348 jurys. Les ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur présentent les taux de validations totales les plus élevés. On note la part importante de validations partielles (47 %) au ministère chargé du Social et de la Santé.

La part des validations totales de niveau V reste majoritaire (34 %), suivie par le niveau III. Le niveau IV représente près d'un quart des validations.

	Niveau I / II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Tous niveaux
Min. de l'Éducation nationale	0 %	50 %	32 %	18 %	1 021
Min. du Social et de la Santé	4 %	10 %	0%	86 %	447
Enseignement supérieur	94 %	6 %	0 %	0 %	251
Min. du Travail	0 %	29 %	17 %	54 %	170
Min. des Sports, éducation, populaire	2 %	6 %	91 %	0 %	47
Min. de la Culture *	100 %	0 %	0 %	0 %	10
Min. de l'Agriculture	14 %	23 %	45 %	18 %	22
Chambres consulaires	18 %	14 %	9 %	59 %	22
Cnam *	75 %	25 %	0 %	0 %	NC
Total en %	14 %	31 %	21 %	34 %	100%
Effectif total	278	627	412	677	1 994

Source : Certificateurs Occitanie – Traitement Carif-Oref Occitanie

*Notes de lecture : * = faible effectif (< 25) ; NC = secret statistique (nombre de personnes < 5)*

TOP 20 des certifications les plus recherchées

Intitulé des certifications	niveau	nb de dossiers
Diplôme d'État d'aide-soignant	V	453
Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale	V	313
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	III	243
Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture	V	179
CAP petite enfance	V	159
Diplôme d'État d'assistant familial	V	136
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	IV	104
Diplôme d'État de moniteur éducateur	IV	104
BTS management des unités commerciales	III	90
Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants	III	89
Diplôme d'État d'aide médico-psychologique	V	74
Bac Pro commerce	IV	61
BTS assistant de gestion de PME-PMI à référentiel européen	III	50
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	II	46
BTS négociation et relation client	III	41
Bac Pro gestion - administration	IV	34
BP coiffure	IV	34
BTS assistant de manager	III	33
Diplôme d'État d'assistant de service social	III	29
Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé	III	28

Pour en savoir plus

- ✓ Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels n°2016-1088 du 8 août 2016, www.legifrance.fr
- ✓ Décret n° 2014-1354 du 12 novembre 2014, art. R. 6423-2 et 6423-3 (accompagnement), www.legifrance.fr
- ✓ Décret n° 2017-1125 du 4 juillet 2017, www.legifrance.fr
- ✓ Rapport au Premier ministre, 2017, Commission nationale de la certification professionnelle, www.cncp.gouv.fr

Remerciements

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mission de suivi du dispositif VAE, confiée au Carif-Oref Occitanie. Il est réalisé grâce à la contribution des différents organismes certificateurs publics régionaux :

- Chambre de commerce et d'industrie de région Occitanie,
- Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de l'Occitanie,
- Cnam Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées,
- Criva pour les écoles d'ingénieurs,
- Dava Montpellier et Toulouse pour le ministère de l'Éducation nationale (enseignement secondaire),
- Direccte Occitanie et Afpas Occitanie pour le ministère du Travail,
- Draaf Occitanie pour le ministère de l'Agriculture,
- Drijscs Occitanie pour les ministères des Affaires sociales et de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale,
- Institut national d'études supérieures agronomiques SupAgro de Montpellier,
- Institut national universitaire Jean-François Champollion,
- Institut supérieur des arts de Toulouse, pour les beaux-arts et le spectacle vivant,
- Université Montpellier 3 Paul Valéry,
- Université Montpellier,
- Université Nîmes,
- Université Perpignan Via Domitia,
- Université Toulouse 2 Jean Jaurès,
- Université Toulouse 3 Paul Sabatier.

Responsable de la publication : Laurent Lacour
 Traitement des données : Amélie Madelon
 Auteure : Dara Chuard
 Date de publication : juillet 2018